



Rapport d'évaluation de la demande de sous-catégories 3.1, 3.12, catégorie B

N° de la demande : 2019-0421
Demande : Modifications à l'étiquette du produit; nouveau site ou nouvel hôte et augmentation du taux d'application
Produit : Fongicide Xemium 325 pour traitement de semences
Numéro d'homologation : 30564
Ingrédients actifs (i. a.) : Fluxapyroxad
Numéro de document de l'ARLA: 3085901

Objectif de la demande

L'objectif de la présente demande est de modifier l'étiquette du fongicide Xemium 325 pour traitement de semences afin d'ajouter des allégations de lutte contre diverses maladies des semences et des semis sur les graines de colza (sous-groupe de cultures [SGC] 20A) à un taux d'application plus élevé.

Évaluation chimique

Cette demande ne nécessitait pas d'évaluation chimique.

Évaluations de santé

Cette demande ne nécessitait pas d'évaluation toxicologique.

On a effectué une évaluation des traiteurs et des planteurs commerciaux qui peuvent être exposés au fongicide Xemium 325 pour traitement de semences. On ne prévoit aucun risque inacceptable lorsque les travailleurs suivent le mode d'emploi indiqué sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

On n'a présenté aucune donnée sur les résidus de fluxapyroxad pour appuyer la modification de l'homologation du fongicide Xemium 325 pour traitement de semences pour utilisation comme traitement de semences sur le colza (SGC 20A). Les données sur les résidus précédemment examinées provenant d'essais au champ menés à l'aide du fluxapyroxad sur le canola ont été réévaluées dans le cadre de cette demande.

Les résidus présents dans le SGC 20A et dans les produits d'origine animale seront couverts par les limites maximales de résidus (LMR) actuellement établies pour le fluxapyroxad. Par conséquent, l'exposition alimentaire pour les résidus de fluxapyroxad ne devrait pas augmenter avec la modification de l'homologation du fongicide Xemium 325 pour traitement des semences et ne posera pas de risques préoccupants à la santé d'un segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Malgré une augmentation du taux d'application par 100 kg de semences, le taux d'application, à un taux de gramme par i. a./ha, pour l'utilisation sur les semences du SGC 20A est inférieur au taux actuellement homologué pour les semences de soja. Cette différence est attribuable aux différences dans les taux d'ensemencement entre les graines de soja et les graines du SGC 20A, lorsqu'elles sont exprimées en grammes d'i. a. par hectare. L'élargissement du fongicide Xemium 325 pour traitement de semences au SGC 20A s'inscrit donc dans le modèle d'utilisation actuel et ne représente pas une augmentation des taux d'application fondée sur les grammes d'i. a. par hectare. Par conséquent, l'élargissement de l'utilisation du fongicide Xemium 325 pour traitement de semences au SGC 20A ne représente pas une augmentation du risque pour les vers de terre, les invertébrés terrestres, les pollinisateurs, les plantes terrestres, les invertébrés aquatiques ou les plantes aquatiques. Les risques associés à cette utilisation pour des organismes non ciblés autres que les oiseaux et les mammifères sont acceptables.

On a effectué une évaluation des risques pour les oiseaux et les mammifères en fonction du profil d'utilisation pour le traitement des semences du SGC 20A. Le niveau préoccupant pour l'exposition aiguë n'a pas été dépassé pour les oiseaux ou les mammifères. Le niveau préoccupant chronique n'a pas été dépassé pour les mammifères. Par contre, il l'a été légèrement pour les petits et les moyens oiseaux, ce qui représente un risque potentiel d'exposition chronique. L'étiquette du produit nécessite des énoncés d'atténuation des risques afin d'atténuer le risque pour les oiseaux non ciblés.

Lorsque le mode d'emploi est respecté, les risques liés à l'utilisation du Xemium 325 pour traitement de semences visant à lutter contre différentes maladies sur les semences du SGC 20A pour les organismes non ciblés sont acceptables du point de vue environnemental.

Évaluation de la valeur

Les résultats de six essais d'efficacité au champ et de huit essais d'efficacité en serre ont démontré que l'application du fongicide Xemium 325 pour traitement de semences sur les semences de canola permet de lutter contre la pourriture de racine, la fonte des semis préurgente, la brûlure des semis et le pourridié (*Fusarium avenaceum*, *Rhizoctonia solani*) en plus d'améliorer le rendement du canola. Les renseignements sur la valeur provenant des essais sur le canola ont été jugés représentatifs du rendement du fongicide Xemium 325 pour traitement de semences sur le colza, SGC 20A (bourrache, crambé, cuphea, vipérine, graines de lin, caméline, vélar d'Orient, lesquerella, lunaria, écume des prés, asclépiade, graine de moutarde, radis oléifère, graine de pavot, colza, sésame, julienne des dames, cultivars et des hybrides de ces plantes). Une gamme de taux d'application plus élevés sur le colza, SGC 20A, comparativement à la gamme de taux homologués pour le soja permettra de mieux lutter contre les maladies. Une allégation de contrôle de la pourriture de racine, de la fonte des semis préurgente, de la brûlure des semis et du pourridié sur le colza, SGC 20A, par le fongicide Xemium 325 pour traitement de semences a été appuyée par les résultats d'essais d'efficacité et a démontré qu'elle avait de la valeur.

Les maladies des semences et des semis réduisent l'effectif de la population de plantes, augmentent la pression des mauvaises herbes et réduisent le rendement des cultures. L'homologation du fongicide Xemium 325 pour traitement de semences pour lutter contre ces maladies sur le colza (SGC 20A) fournira aux producteurs un outil efficace et ciblé pour la gestion des maladies.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a effectué une évaluation de l'information fournie et l'a trouvée suffisante pour modifier l'étiquette du fongicide Xemium 325 pour traitement de semences pour la lutte contre diverses maladies des semences et des semis sur le colza (SGC 20A).

Références

Numéro de document de l'ARLA

Référence

2956868	2019, Xemium 325 a Fungicide Seed Treatment for Use in Crop Subgroup 20A, DACO: 10.1
2956873	2019, Raw Data Abstracts, DACO: 10.2.3.2(D),10.3.2(B)
2956874	2019, Summary Tables Efficacy and Crop Tolerance, DACO: 10.2.3.1,10.3.1
3045967	2019, Part 10 Clarification Response, DACO: 10.1
3045968	2019, GH CAN8 Canola Rhizoctonia Report Final 1, DACO: 10.2.3.2(D)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9